



Année 2026-2027

FICHE D'INSCRIPTION à l'Espace Jeunes

Informations concernant LE JEUNE

NOM DU MINEUR : _____

PRÉNOM : _____

DATE DE NAISSANCE : _____ N° de portable du jeune (optionnel) : _____

ETABLISSEMENT SCOLAIRE FRÉQUENTÉ (nom établissement, commune) : _____

ESPACE JEUNES FRÉQUENTE : Maxent Monterfil Paimpont
 Plélan-le-Grand Treffendel Saint-Péran

Informations concernant LA FAMILLE

	<input type="checkbox"/> PÈRE <input type="checkbox"/> MÈRE <input type="checkbox"/> TUTEUR	<input type="checkbox"/> PÈRE <input type="checkbox"/> MÈRE <input type="checkbox"/> TUTEUR
Nom		
Prénom		
Adresse Domicile		
Téléphone travail		
Téléphone portable		
Email pour recevoir les factures		

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Régime de prestations familiales : CAF MSA Autres régimes

N° d'allocataire : (OBLIGATOIRE)

Vous devez nous fournir votre numéro d'allocataire qui nous permet de consulter votre Quotient Familial sur le site de la CAF. Si vous êtes sous le régime de la MSA, merci de joindre une attestation de Quotient Familial. A défaut de justificatif, le tarif plein sera appliqué sur votre facturation.

AUTORISATION PARENTALE

- J'autorise mon ado à participer à l'ensemble des activités du pôle jeunesse (y compris les activités avec transport).
- J'autorise la prise de photos, de vidéos, de sons de mon enfant ainsi que leurs utilisations sur les supports de communication interne (site internet, plaquette, réseaux...) et externes (article de presse), sans exploitation commerciale.
- J'autorise mon ado à entrer et sortir librement de l'Espace Jeunes et reconnais être informé(e) que cette liberté implique qu'il n'est pas sous la surveillance constante de l'équipe d'animation lors de ces allées et venues ;
- Je signale et transmets les informations nécessaires concernant d'éventuels besoins spécifiques de mon ado (santé, accompagnement, particularités, etc.).
- J'atteste avoir pris connaissance et accepte le règlement intérieur.

FICHE SANITAIRE

VACCINATIONS *(se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations)*

Vaccins obligatoires	Oui	Non	Date des derniers rappels	Vaccins recommandés	Oui	Non	Date
Diphthérie				Coqueluche			
Tétanos				Haemophilus			
Poliomyélite				Rubéole - Oreillons - Rougeole			
Pour les vaccins obligatoires, si l'enfant n'est pas vacciné, joindre impérativement un certificat médical de contre indication.				BCG			
				Hépatite B			
				Pneumocoque			

Si votre enfant suit un traitement médical, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (dans leur emballage d'origine + notice, marqués au nom de l'enfant).

△ **Aucun médicament ne pourra être administré sans ordonnance**

Nom et tél. du Médecin traitant :

Numéro de sécurité sociale (OBLIGATOIRE - 15 chiffres) :

INFORMATIONS LIÉES AU JEUNE

- Votre ado présente-t-il un problème de santé particulier, une allergie, un handicap, ... ?

Non Oui

- Si oui, lesquels ? *Préciser les signes évocateurs et la conduite à tenir.*

- Existe-t-il un projet d'Accueil Individualisé (PAI), dans un des établissements déjà fréquenté par votre ado (scolaire, associations...)? Non Oui

- Votre ado a-t-il un suivi, régulier, par un professionnel de santé ? Non Oui

- Si oui, lequel ?

- Contact :

- Votre ado a-t-il un dossier à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) ?

Non Oui Référence du dossier :

- Bénéficiez-vous de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH) versée par la CAF ? Non Oui

- Autres recommandations des parents ou informations concernant l'ado :

Si vous avez répondu oui à une de ces questions, et afin de préparer au mieux l'accueil de votre ado, merci de compléter le **document complémentaire** : **"jeunesse : accueil avec besoins spécifiques"**.

AUTORISATIONS

En cas d'URGENCE : J'autorise les responsables de l'accueil collectif de mineurs à prendre, le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires par l'état de santé de mon jeune (soins, médecins, hospitalisation, ...).

J'atteste de l'exactitude des renseignements portés sur le document et m'engage à faire connaître à l'organisateur toutes modifications éventuelles des informations transmises.

Conformément au règlement général de protection des données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de modification, d'effacement de vos données personnelles en vous adressant par courriel à l'adresse suivante : accueil@linterval.org

Signature, précédée de la mention "lu et approuvé" :

BULLETIN D'ADHÉSION 2026-2027

Cette adhésion est valable pour une période d'une année , du 1^{er} juillet au 30 juin de l'année suivante.

NOM et PRÉNOM (nom du responsable légal):

Adresse :

Tel domicile :

Tel portable :

Courriel :

L'adhésion permet de contribuer à l'existence de l'association et à son développement, de participer et prendre part aux décisions de gestion et d'action en votant à l'assemblée générale annuelle.

Concernant les activités et services facturés, l'adhésion sera prélevée sur la première facture.

ADHÉSION INDIVIDUELLE 7 € + FORFAIT JEUNESSE 10 €

ADHÉSION FAMILIALE 12 € + FORFAIT JEUNESSE 10 €

Nom prénom	Accueil de Loisirs 3/11 ans	Espace Jeunes	Autres activités (merci de préciser)

Association L'Inter'Val

2 Rue de Simone Veil 35380 Plélan le Grand – Tél 02 99 06 88 90
accueil@linter'val.org www.linter'val.org

RÈGLEMENT INTÉRIEUR ANIMATION JEUNESSE

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

L'animation Jeunesse est gérée par l'association l'Inter'Val. Elle s'adresse à tous les jeunes âgés de 11 à 18 ans, sous réserve d'adhésion, des parents et du jeune, au présent règlement intérieur.

Elle propose un accueil informel ainsi que des activités variées. C'est un espace de rencontres, d'échanges, d'informations, et d'expressions favorisant l'émergence de projets et d'initiatives portées par les jeunes.

L'accès est ouvert à tous, sans discrimination. Le respect des autres, de la laïcité et de la tolérance est indispensable au bon fonctionnement. Aucune forme de violence (physique, verbale ou morale) ne sera tolérée.

Le fonctionnement repose sur une dynamique participative : les jeunes sont acteurs des projets, dans le respect des règles établies et sous la responsabilité de l'équipe d'animation.

2. OBJECTIFS DE L'ANIMATION JEUNESSE

L'animation jeunesse a pour objectifs :

- De favoriser la participation et le pouvoir d'agir des jeunes ;
- D'être à l'écoute des leurs besoins et préoccupations ;
- D'accompagner leurs idées et projets ;
- De développer le lien social et les rencontres ;
- De valoriser leurs initiatives et compétences.

3. CONDITIONS D'ADHÉSION

L'accès est réservé aux jeunes de 11 à 18 ans. Selon les situations et projets les tranches d'âges accueillis peuvent être élargies de 10 à 25 ans.

L'adhésion est effective après réception d'un dossier complet et signé et d'une cotisation à jour.

Elle permet : l'utilisation des différents espaces et du matériel, la participation à différentes activités, le transport sur les activités.

4. HORAIRES ET MODALITÉS D'ACCUEIL

Les horaires d'ouvertures sont propres à chaque commune. Ils peuvent être ajustés en fonction : de la fréquentation ; des contraintes de fonctionnement ; à la demande des adhérents (après validation des élus de la commune).

Des ouvertures exceptionnelles peuvent être proposées selon les projets.

En accueil informel (hors sorties), les jeunes sont libres d'aller et venir comme ils le souhaitent. Il appartient aux parents de définir les modalités d'autorisation et de les communiquer par écrit les éventuelles restrictions.

5. INSCRIPTIONS AUX ACTIVITÉS

Les inscriptions aux activités doivent être validées par les parents ou responsables légaux, auprès de l'animateur (par SMS ou en direct). Sans confirmation, la participation du jeune ne pourra être garantie.

Il est fortement recommandé de participer en présentiel, aux permanences d'inscriptions pour les vacances . Les familles présentes lors de ces temps seront prioritaires.

Annulation :

Toute désinscription à une activité payante doit être signalée par écrit au moins 48h à l'avance (jours ouvrés). Passé ce délai, l'activité sera facturée, sauf en cas de présentation d'un justificatif médical.

Pour les autres activités, il est également demandé de prévenir dans un délai raisonnable en cas d'absence. Cela permet de proposer la place à un autre jeune et de garantir le bon déroulement de l'organisation des animations. L'engagement des jeunes est essentiel au bon fonctionnement des activités.

6. FONCTIONNEMENT ET VIE COLLECTIVE

Les jeunes participent activement :

- à l'organisation des animations : projets, activités, sorties, séjours....
- à la vie du lieu (aménagement, rangement).

Le matériel est mis à disposition gratuitement. Il doit être utilisé avec respect : toute dégradation ou monopolisation abusive est interdite.

7. REGLES DE SECURITE, COMPORTEMENTS ET SANCTIONS

Conformément à la réglementation en vigueur :

- il est interdit de fumer dans les locaux ;
- la consommation d'alcool est interdite ;
- la détention et la consommation de produits stupéfiants sont interdites.

Tout comportement mettant en danger le jeune ou autrui (état d'ébriété, consommation de substances...) sera signalé aux responsables légaux.

De la même façon, tout comportement irrespectueux ou violent (non-respect des règles, des personnes ou du matériel) pourra entraîner des sanctions proportionnées à la situation. Celles-ci pourront aller d'un rappel au règlement à une exclusion temporaire, voire définitive en cas de faits répétés ou graves. Les décisions seront prises par l'équipe d'animation, en lien avec le jeune et sa famille, afin de privilégier le dialogue et la responsabilisation.

8. PARTICIPATION FINANCIÈRE

Un forfait jeunesse annuel de 10€ (*en complément de l'adhésion à l'association*) permet d'accéder aux espaces jeunes ainsi qu'à l'ensemble des animations proposées. La majorité des activités est gratuite, afin de garantir l'accessibilité du plus grand nombre. Toutefois, certaines activités (sortie, repas) peuvent faire l'objet d'une participation financière.

La facturation est établie mensuellement selon le quotient familial. En l'absence de numéro d'allocataire CAF ou d'attestation MSA, nous appliquons le tarif le plus élevé.

Tarifs	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5	Tranche 6
Quotient familial	< à 460	de 461 à 530	de 531 à 700	de 701 à 1105	de 1106 à 1500	< à 1501

9. DOCUMENTS À FOURNIR

Pour toute inscription, les documents suivants doivent être fournis :

- fiche d'inscription complétée et signée ;
- bulletin d'adhésion complété ;
- règlement intérieur signé par le jeune et son représentant légal ;
- si nécessaire, le document "jeunesse : accueil avec besoins spécifiques" afin de transmettre les informations concernant d'éventuels besoins spécifiques de mon ado (santé, accompagnement, particularités, etc.).

Fait le : _____ à :

Signatures

Le jeune,

Le représentant légal,

RÈGLEMENT INTÉRIEUR ANIMATION JEUNESSE

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

L'animation Jeunesse est gérée par l'association l'Inter'Val. Elle s'adresse à tous les jeunes âgés de 11 à 18 ans, sous réserve d'adhésion, des parents et du jeune, au présent règlement intérieur.

Elle propose un accueil informel ainsi que des activités variées. C'est un espace de rencontres, d'échanges, d'informations, et d'expressions favorisant l'émergence de projets et d'initiatives portées par les jeunes.

L'accès est ouvert à tous, sans discrimination. Le respect des autres, de la laïcité et de la tolérance est indispensable au bon fonctionnement. Aucune forme de violence (physique, verbale ou morale) ne sera tolérée.

Le fonctionnement repose sur une dynamique participative : les jeunes sont acteurs des projets, dans le respect des règles établies et sous la responsabilité de l'équipe d'animation.

2. OBJECTIFS DE L'ANIMATION JEUNESSE

L'animation jeunesse a pour objectifs :

- De favoriser la participation et le pouvoir d'agir des jeunes ;
- D'être à l'écoute des leurs besoins et préoccupations ;
- D'accompagner leurs idées et projets ;
- De développer le lien social et les rencontres ;
- De valoriser leurs initiatives et compétences.

3. CONDITIONS D'ADHÉSION

L'accès est réservé aux jeunes de 11 à 18 ans. Selon les situations et projets les tranches d'âges accueillis peuvent être élargies de 10 à 25 ans.

L'adhésion est effective après réception d'un dossier complet et signé et d'une cotisation à jour.

Elle permet : l'utilisation des différents espaces et du matériel, la participation à différentes activités, le transport sur les activités.

4. HORAIRES ET MODALITÉS D'ACCUEIL

Les horaires d'ouvertures sont propres à chaque commune. Ils peuvent être ajustés en fonction : de la fréquentation ; des contraintes de fonctionnement ; à la demande des adhérents (après validation des élus de la commune).

Des ouvertures exceptionnelles peuvent être proposées selon les projets.

En accueil informel (hors sorties), les jeunes sont libres d'aller et venir comme ils le souhaitent. Il appartient aux parents de définir les modalités d'autorisation et de les communiquer par écrit les éventuelles restrictions.

5. INSCRIPTIONS AUX ACTIVITÉS

Les inscriptions aux activités doivent être validées par les parents ou responsables légaux, auprès de l'animateur (par SMS ou en direct). Sans confirmation, la participation du jeune ne pourra être garantie.

Il est fortement recommandé de participer en présentiel, aux permanences d'inscriptions pour les vacances . Les familles présentes lors de ces temps seront prioritaires.

Annulation :

Toute désinscription à une activité payante doit être signalée par écrit au moins 48h à l'avance (jours ouvrés). Passé ce délai, l'activité sera facturée, sauf en cas de présentation d'un justificatif médical.

Pour les autres activités, il est également demandé de prévenir dans un délai raisonnable en cas d'absence. Cela permet de proposer la place à un autre jeune et de garantir le bon déroulement de l'organisation des animations. L'engagement des jeunes est essentiel au bon fonctionnement des activités.

6. FONCTIONNEMENT ET VIE COLLECTIVE

Les jeunes participent activement :

- à l'organisation des animations : projets, activités, sorties, séjours....
- à la vie du lieu (aménagement, rangement).

Le matériel est mis à disposition gratuitement. Il doit être utilisé avec respect : toute dégradation ou monopolisation abusive est interdite.

7. REGLES DE SECURITE, COMPORTEMENTS ET SANCTIONS

Conformément à la réglementation en vigueur :

- il est interdit de fumer dans les locaux ;
- la consommation d'alcool est interdite ;
- la détention et la consommation de produits stupéfiants sont interdites.

Tout comportement mettant en danger le jeune ou autrui (état d'ébriété, consommation de substances...) sera signalé aux responsables légaux.

De la même façon, tout comportement irrespectueux ou violent (non-respect des règles, des personnes ou du matériel) pourra entraîner des sanctions proportionnées à la situation. Celles-ci pourront aller d'un rappel au règlement à une exclusion temporaire, voire définitive en cas de faits répétés ou graves. Les décisions seront prises par l'équipe d'animation, en lien avec le jeune et sa famille, afin de privilégier le dialogue et la responsabilisation.

8. PARTICIPATION FINANCIÈRE

Un forfait jeunesse annuel de 10€ (*en complément de l'adhésion à l'association*) permet d'accéder aux espaces jeunes ainsi qu'à l'ensemble des animations proposées. La majorité des activités est gratuite, afin de garantir l'accessibilité du plus grand nombre. Toutefois, certaines activités (sortie, repas) peuvent faire l'objet d'une participation financière.

La facturation est établie mensuellement selon le quotient familial. En l'absence de numéro d'allocataire CAF ou d'attestation MSA, nous appliquons le tarif le plus élevé.

Tarifs	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5	Tranche 6
Quotient familial	< à 460	de 461 à 530	de 531 à 700	de 701 à 1105	de 1106 à 1500	< à 1501

9. DOCUMENTS À FOURNIR

Pour toute inscription, les documents suivants doivent être fournis :

- fiche d'inscription complétée et signée ;
- bulletin d'adhésion complété ;
- règlement intérieur signé par le jeune et son représentant légal ;
- si nécessaire, le document "jeunesse : accueil avec besoins spécifiques" afin de transmettre les informations concernant d'éventuels besoins spécifiques de mon ado (santé, accompagnement, particularités, etc.).

Fait le : _____ à :

Signatures

Le jeune,

Le représentant légal,